

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MONTMÉRAC

SEANCE DU 23 FEVRIER 2021

L'an deux mil vingt et un le vingt-trois février à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Montmérac, légalement convoqué, s'est réuni au lieu de ses séances à la salle des fêtes de Montchaude, sous la présidence de Monsieur Frédéric BERGEON, Maire.

Date de convocation : 17 février 2021

Membres en exercice : 19 Présents : 14 Votants : 15 Procuration : 1

Etaient présents : M. BERGEON, M. LEMBERT D., M. BONHOMME, M. DUPRE, M. GABORIT, MME LIBERT, M. MAGNE, M. TESTAUD, MME GAUNEAU, MME PETIT, MME CORMILLOT, MME HEULIN, MME BARBEAU, MME BERTRAND.

Absent et excusé : M. BAY, M. CROCHART, M. LEMBERT M., MME DURAND, MME BORDRON.

M. Didier LEMBERT a été élu secrétaire.

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du 19 janvier 2021

1. Présentation de l'identité visuelle communale par Mme Sophie RICHE
2. Présentation de la Maison d'Assistants Maternels par Mmes Brigitte DAMLENCOURT, Marina BORNE, Maryse BARBET.
3. Vote du Compte administratif 2020
4. Vote du Compte de Gestion 2020
5. Affectation de résultat
6. Délibération Indemnité de budget Trésorier
7. Questions diverses

Lecture et approbation du procès-verbal du 19 janvier 2021

1. Présentation de l'identité visuelle communale par Mme Sophie RICHE

Après présentation de deux identités visuelles, le Conseil Municipal a porté son choix sur la suivante :



2. Présentation de la Maison d'Assistants Maternels par Mmes Brigitte DAMLENCOURT, Marina BORNE, Maryse BARBET

Une présentation a été faite par les porteurs du projet lors du Conseil Municipal (voir ci-après ce compte rendu le projet pédagogique présenté).

3. Vote du Compte administratif 2020

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	48 193,74 €	0,00 €	0,00 €	306 493,40 €	48 193,74 €	306 493,40 €
Opérations de l'exercice	317 664,15 €	69 754,83 €	253 888,55 €	372 455,07 €	571 552,70 €	442 209,90 €
TOTAUX	365 857,89 €	69 754,83 €	253 888,55 €	678 948,47 €	619 746,44 €	748 703,30 €
Résultats de clôture	0,00 €	157 520,81 €	0,00 €	373 530,86 €	0,00 €	531 051,67 €
Restes à réaliser	68 180,75 €	206 763,00 €	0,00 €	0,00 €	68 180,75 €	
TOTAUX CUMULES	434 038,64 €	276 517,83 €	253 888,55 €	678 948,47 €	687 927,19 €	748 703,30 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	157 520,81 €	0,00 €	0,00 €	425 059,92 €	0,00 €	267 539,11 €

4. Vote du Compte de Gestion 2020

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5. Affectation de résultat

	RESULTAT CA	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	-48 193,74 €		-247 909,32 €	68 180,75 €	138 582,25 €	-157 520,81 €
FONCT	373 530,86 €	67 037,46 €	118 566,52 €	206 763,00 €		425 059,92 €

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	425 059,92 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	157 520,81 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	267 539,11 €
report investissement (ligne 001)	-296 103,06 €
Total affecté au c/ 1068 :	157 520,81 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	
Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

6. Délibération Indemnité de budget Trésorier

Monsieur le Maire explique

- que Monsieur François PEZE, Trésorier à BARBEZIEUX, peut être amené à fournir à la commune les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable,
- que la commune peut également être appelée à demander le concours de Monsieur PEZE pour la confection des documents budgétaires.

Ce travail est en dehors de ses obligations professionnelles et il est conforme à l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor Public, chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE pour la durée du mandat :

- Ne pas accorder, à compter du 1er janvier 2020, à Monsieur François PEZE, l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an, indemnité calculée en fonction de la moyenne des dépenses budgétaires réelles des trois derniers exercices clos, sur la base des dispositions réglementaires susvisées.
- Ne pas accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

7. Questions diverses

/

Date du prochain conseil municipal : 23 mars 2021

Séance levée à 22h10

PROJET PEDAGOGIQUE



MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES

BB'AIME

16300 LAMERAC

BB'AIME



Brigitte DAMLENCOURT - Maryse BARBET - Marina BORNE



SOMMAIRE

<u>I. NOTRE MISSION</u>	<u>5</u>
<u>II. L'ACCUEIL DES ENFANTS ET DES PARENTS</u>	<u>5</u>
<u>A.L'adaptation :</u>	<u>5</u>
<u>B.Les étapes :</u>	<u>6</u>
<u>III. LA VIE QUOTIDIENNE A BB'AIME</u>	<u>7</u>
<u>A.Les activités de la matinée</u>	<u>7</u>
<u>B.Le repas :</u>	<u>9</u>
<u>C.Le sommeil :</u>	<u>10</u>
<u>D.Le goûter :</u>	<u>11</u>
<u>E.Activités après goûter :</u>	<u>11</u>
<u>IV. L'HYGIENE</u>	<u>12</u>
<u>A.En temps normal :</u>	<u>12</u>
<u>B.Covid-19 :</u>	<u>13</u>
<u>V. LA SANTE</u>	<u>14</u>
<u>VI. LA SECURITE</u>	<u>14</u>



INTRODUCTION

"Et si pour ta reconversion professionnelle et mon retour en Charente, nous mettions en commun le projet d'une MAM".

Tout a pris forme dans cette phrase, une belle journée d'été, entre nous 3.

Nous retrouver, travailler ensemble, associer nos compétences.

Mais aussi partager notre savoir, notre désir de découvrir, notre créativité qui nous appartient d'une façon différente à l'une et à l'autre.

Concourir ensemble à l'éveil de l'enfant, à son épanouissement, à respecter au mieux ses besoins et sa personnalité.

La création de **BB'Aime** est un moyen aussi d'apporter aux familles en milieu rural un service de proximité, de participer à la dynamique du territoire.

Voici les objectifs de notre projet, le reflet de notre dynamisme et de notre volonté de réussir.



Maryse Barbet, 60 ans



Marina Borne, 38 ans



Brigitte Damlencourt, 60 ans



I. NOTRE MISSION

- Accueillir et accompagner les enfants dans le respect de leur développement au sein d'un lieu collectif, mais aussi dans un climat familial où ils pourront découvrir les apprentissages de la vie sociale en toute confiance et sécurité.
- Faciliter leur entrée à l'école maternelle.

Nous resterons disponibles à l'arrivée et au départ de l'enfant pour entretenir des échanges avec les parents, être à leur écoute, répondre à leurs questions.

Un carnet de liaison pourra être mis en place à la demande des parents (en particulier pour les nourrissons). On maintient la relation individuelle entre chaque enfant.

II. L'ACCUEIL DES ENFANTS ET DES PARENTS

A. L'adaptation :

C'est une période de transition entre la famille, l'enfant et l'assistante maternelle, qui permet de faire connaissance, d'être bien accompagné. Elle permet à chacun de prendre ses marques, de connaître les lieux, et elle est la base de la relation confiante et sereine entre enfants, parents et professionnelles.

L'adaptation va servir à créer des liens entre la nounou, les enfants et les parents et à établir une relation de confiance entre tous.

L'enfant doit s'habituer peu à peu à son nouvel environnement quotidien de la MAM.

Nouveaux bruits, nouvelles odeurs, nouvelles personnes, nouveaux camarades de jeux etc.... Autant de changements qu'il faut lui laisser le temps d'appréhender.

La nounou doit faire connaissance avec bébé, échanger sur ses habitudes avec papa et maman, prendre le temps d'observer la manière dont l'enfant se comporte et la vitesse à laquelle il s'habitue à tous ces changements.

Les parents ont aussi besoin de cette période d'adaptation pour «accepter» le fait de confier leur bébé.

Il est nécessaire de transmettre les informations liées au vécu de l'enfant afin de maintenir le lien entre le milieu familial et celui de l'assistante maternelle.

Nous nous adapterons au besoin de chacun, nous mettrons en place un planning de 5 jours pour mettre en confiance tout le monde.

B. Les étapes :

Jour 1 : 1h à la MAM avec nounou, bébé vient avec papa et (ou) maman pendant 1h. Nous en profiterons pour parler de toutes les habitudes de bébé, sommeil, repas etc... rentrer le plus possible dans les détails.

Jour 2 : Première vraie séparation avec papa et maman.

Ce jour-là, nous discuterons un peu plus. Nous pourrions éventuellement offrir un café ou thé le temps que l'enfant se réapproprie son nouvel environnement.

Ce moment d'échange permet une séparation en douceur, de prendre connaissance de ses besoins (heure de réveil, déjeuner, état général, prise de médicament...)

Pour le bien-être et la sécurité affective de l'enfant, il est important que ce temps de séparation ne soit ni trop long, ni trop court (10 à 30 minutes semblent être adaptées). Avant que les parents ne partent, il faudra expliquer la situation à bébé.

BB'AIME



Nous profiterons de ce temps seul avec bébé pour lui parler et le rassurer.

Jour 3 : 1/2 journée complète

Premier repas, première sieste. Une demi-journée complète permettra à bébé de rencontrer vraiment ses nouveaux copains, de prendre un repas avec nous et si possible de prendre un moment de repos dans sa nouvelle chambre.

Jour 4 : Première véritable petite journée.

Les parents emmèneront l'enfant avec ses affaires, nous donnerons les informations nécessaires (sommeil, biberons...) et nous commenceront avec plaisir cette journée.

Ce sera pour l'enfant la 1ère journée avec un temps de jeu, une promenade, une activité manuelle s'il a l'âge etc... Comme les parents récupèrent bébé plus tôt que les autres parents, nous pourrons prendre le temps d'échanger longuement avec eux sur cette journée riche en émotion pour tout le monde.

Jour 5 : Journée complète.

Cette journée complète est l'occasion d'initier les rituels d'arrivées à la MAM. Ces rituels, ces habitudes rassurent le bout de chou

Cette adaptation peut être adapter sur 15 jours si nécessaires, car chaque bébé et parents sont différents

Ces informations sont ensuite consignées dans le cahier de transmission destiné à l'équipe et confidentiel qui permet le suivi des besoins journaliers de l'enfant. Elles servent également de base aux transmissions du soir.

Le retour des parents est aussi un moment fort de l'accueil.

C'est le temps des retrouvailles. Lors de ces retrouvailles, les réactions des enfants sont différentes et parfois difficiles à vivre (agressivité, colère, ignorance...)

Ce temps essentiel est aussi le moment où chacun retrouve sa place et son rôle.

Mais tant que l'enfant est dans la MAM, il doit suivre les règles de vie de celle-ci.

Les informations collectives

Un tableau est mis à disposition de tous dans le hall d'accueil pour y inscrire des informations diverses.

Y figureront les activités du jour, informations importantes, anniversaires... Les assistantes maternelles organiseront des moments festifs au sein de la MAM (arbre de Noël, Halloween, mardi gras.)





III. LA VIE QUOTIDIENNE A BB'AIME

A. Les activités de la matinée

Les bébés

Un parc sera dédié exclusivement aux bébés dans l'espace activité :

Dans un premier temps, les activités sont plutôt sensorielles mais elles sont indispensables à leur bon éveil et à la découverte de leur environnement.

L'équipe de la MAM sera là pour aider bébé en lui proposant un coin jeu sur un tapis d'éveil avec un portique et des jouets variés et adaptés à son âge (couleur, formes, matière) pour qu'il observe, manipule et éveille ses sens, mais aussi attirer sa curiosité par des petites comptines gestuelles (ainsi font, tape petite main ...)

Elle sera présente pour lui parler, pour le rassurer, tout en respectant son rythme, (âge, envie, sommeil) et lui accorder des instants seuls pour développer son mode de communication, son imagination.

Les grands

Un espace activité différent sera réservé pour les plus grands, mais pas très loin pour que bébé profite aussi de ses petits camarades.

Cet espace comportera :

- Des jeux symboliques (voitures, poupées, dînette, atelier)
- Des jeux pour la motricité, jeux à pousser ou à tirer,
- Des jeux à manipuler (pâte à modeler, pâte à sel)
- Des jeux éducatifs, tels que le loto, des puzzles, des jeux d'encastrement pour combiner, faire et défaire (les petits adorent)
- Des activités manuelles telles que le dessin, peinture, collage, gommettes avec tables et chaises si l'enfant en a envie aucune production ne sera obligatoire.

Nous privilégierons des petites créations pour tout événement (Pâques, fête des mères, fêtes des pères, Noël, anniversaires)

Une mini bibliothèque sera aussi à leur disposition, où l'assistante maternelle prendra plaisir à relater des histoires drôles et amusantes.

L'équipe pourra aussi proposer un espace relaxation, pour que l'enfant ayant une émotion un peu trop forte puisse évacuer ses tensions, et mettre un mot sur son ressenti (colère, tristesse, peine), mais aussi tout simplement pour le plaisir de se détendre et de se relaxer.

Une cour fermée et sécurisée sera disponible tout au long de la journée, avec ballons, vélos, toboggan, bacs à sable, et prendre plaisir à jouer ensemble à l'extérieur.

La journée est rythmée en fonction de l'enfant par le jeu, le repas, la sieste, l'hygiène et l'échange.



Exemple d'une journée type à la MAM :

6h/9h00

- Accueil échelonné des enfants (accueil des enfants et des parents permet de prendre des nouvelles de l'enfant (repas, sommeil, santé...))
- Petit déjeuner, hygiène de vie (lavage des mains, changes)
- Habillage
- Jeux libre pour les plus grands, transat, mobile et tapis d'éveil pour les plus petits

9h

- Couchage des bébés arrivés tôt
- Jeux extérieurs, danse, motricité ou activité artistique (gommettes, peinture, dessin ...)
selon l'âge des enfants par petits groupes ou sieste pour les plus petits

9h30

- Regroupement et rituel du matin (échanges, histoires, comptines...)

10h

- Activités d'éveils pour les bébés/ activités diverses pour les plus grands (pâte à modeler, puzzles, motricité, sieste suivant l'âge et besoins), jeux en extérieur
- Promenade en poussettes si le temps le permet

10h30

- Jeux libres/couchages de certains bébés

11h30

- Lavage de mains et début du repas selon le rythme des enfants (bébés, enfants ayant déjeuné de bonne heure...)

12h30

- Fin du repas : lavage de mains et du visage, passage aux toilettes pour les plus grands
- Nous changerons les bébés d'endroit à savoir du transat, sur le tapis d'éveil éventuellement
- Jeux libres pour les autres enfants

13h15

- Sieste pour les plus grands, pour les bébés ce sont souvent des micros siestes, nous respectons leurs rythmes

14h30

- Selon le besoin du bébé, biberon,

15h

- Réveils échelonnés des enfants suivant l'âge et les besoins des enfants
- Changes
- Jeux d'éveils pour bébé
- Jeux libres

15h30

- Goûtes de certains bébés ayant pris le repas du midi tôt

16h/17h

- Goûter
- Activités, détente

17h

BB'AIME



-Départs échelonnés

18h/18h30

-Jeux libre et rangement avec les plus grands

19h

-Fermeture

-Rangement et ménages des locaux

Dans la journée les assistantes maternelles veilleront à la bonne hygiène des enfants et penseront à proposer de l'eau aux enfants qui ne le demandent pas.



A. Le repas :

Les enfants passeront par les toilettes et lavage des mains avant de passer à table.

Les parents amèneront le repas de leur enfant, le lait infantile ou maternel, les biberons;

L'eau minérale sera à la charge de la MAM

le parent notera tant que possible le prénom de l'enfant sur les composants du repas et objets personnels. Pour le respect de la chaîne du froid, le repas de l'enfant devra être transporté dans un sac isotherme. Nous demandons aux parents de ramener le repas de l'enfant dans un contenant en verre afin de faciliter la préparation des repas et de préserver la qualité nutritionnelle des aliments. Dans un souci d'hygiène alimentaire et le bien-être de l'enfant, l'assistante maternelle se réserve le droit de ne pas donner le repas apporté en cas de doute (odeur ou aspect inhabituel), la MAM possède un stock de repas de «secours» adapté à l'âge de chaque enfant.

En aucun cas, un repas apporté le jour «j» ne sera proposé un autre jour. La diversification alimentaire doit commencer avec les parents à la maison. Nous pouvons prendre le relais quand le parent se sent prêt. Cela permettra de détecter d'éventuelles allergies/intolérances.

Selon l'effectif des enfants à BB'AIME, plusieurs tables seront disponibles et les grands choisiront leurs places accompagnées des assistantes maternelles.

Le reste des repas ne sera pas redonner aux parents.

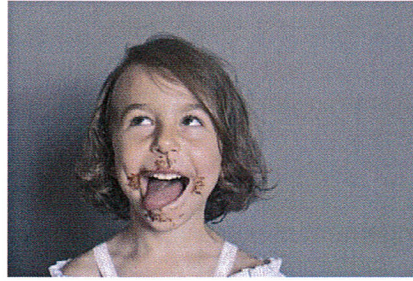
Le repas est un moment chaleureux et convivial, un échange entre tous et toutes.

C'est aussi un temps pour apprendre l'autonomie et à respecter certaines règles de la vie sociale, (ne pas crier, manger proprement, se tenir bien à table) L'enfant ne devra pas quitter la table de son plein gré, il devra attendre que ses petits camarades aient terminé leur repas (notion de patience et de vie en communauté).

Pour les bébés, nous veillerons à ce que le biberon soit un moment de calme, de complicité et de sécurité affective dans les bras de l'assistante maternelle référente.

Et pour les plus grands l'assistante maternelle prendra son repas avec les enfants.

BB'AIME



B. Le sommeil :

« Un bon sommeil aide l'enfant à bien se développer et à apprendre. A l'inverse, ne pas dormir suffisamment peut nuire à sa santé, en plus d'affecter sa mémoire, son raisonnement logique, son comportement et sa capacité à contrôler ses émotions »

Propos recueilli sur le site « naître et grandir ».



Nous resterons très attentives à ce que cette phase soit bien respectée.

Les siestes seront rythmées selon l'âge et les besoins de l'enfant.

Nous préparerons les enfants quelques minutes avant qu'ils cessent de jouer en les informant que c'est l'heure de la sieste surtout pour les plus grands et passeront aux toilettes ou changes.

Bébé dormira dans un lit à barreaux avec une gigoteuse, doudou, sucette selon son besoin.

Une petite musique pourra l'accompagner pour favoriser son sommeil, maintenir la chambre légèrement obscure et que la température soit comprise entre 17 et 18 °.

Les plus grands sur des lits pliants ou couchettes avec gigoteuse, et doudou.

Une attention particulière sera accordée pour que l'enfant puisse s'endormir dans le calme.

Une surveillance de sieste sera réalisée jusqu'à l'endormissement des enfants puis toutes les 10 minutes ou bien une assistante maternelle restera dans le dortoir le temps de la sieste afin de surveiller le repos des enfants.

Même si l'enfant ne souhaite pas dormir, il sera tout de même installé dans un environnement calme et reposant favorable à la détente (livres, musique calme, coussins...) il sera invité également à rester dans le dortoir au calme (uniquement s'il ne dérange pas les autres enfants)

C. Le goûter :

Les parents devront apporter le goûter de leurs enfants.

• Le goûter, c'est une pause détente que l'enfant aime particulièrement après un retour de classe ou de sieste et se fera en compagnie bien sur des copains et copines de la MAM

BB'AIME



D. Activités après goûter :

A l'intérieur de la MAM.

Au sein de la MAM, nous proposons des activités diverses et variées adaptées à l'âge et au développement des enfants. (Jeux d'assemblage, puzzle, coloriage, lecture, musique, chants, danse, toboggan, bac à sable, ballon, petit vélo).

Après la sieste et le goûter, nous aimerons privilégier une pause lecture, ou reconnaissance d'images et de sons, un moment tranquille, ou bien laisser l'enfant développer tout simplement son imagination et son laisser faire.

Il nous semble important que l'enfant, quelques minutes avant l'heure des parents, soit relativement calme car la transition entre les deux n'est pas facile.

Prononcer la phrase « *journée nounou terminée, c'est l'heure des mamans ou papas* », les aide à se préparer psychologiquement.

Régulièrement, une activité culinaire pourra être proposée aux enfants, moment alliant motricité, langage expérimentation et convivialité qui se terminera par la dégustation de leur met lors du goûter. Les anniversaires seront fêtés. Les parents peuvent amener un gâteau industriel avec étiquette du produit obligatoire. S'ils le désirent, un gâteau sera confectionné avec les enfants au sein de la MAM. Une journée de fêtes sera organisée.

Un cahier de traçabilité sera établi pendant la confection du gâteau



A l'extérieur de la MAM

Nous profiterons du grand espace vert pour gambader, jouer, se défouler,

IV. L'HYGIENE

A. En temps normal :

Nous veillerons à l'hygiène de l'enfant (le changer dès que c'est nécessaire, lui faire laver les mains avant et après le repas, après chaque passage aux toilettes) mais aussi à surveiller la propreté de l'environnement (nettoyer les jouets régulièrement, rendre les lieux d'accueil propres, aérés et désinfectés).

L'assistante maternelle qui a réchauffé le repas aura également la charge de remettre la cuisine en ordre et nettoyer l'espace repas à la fin du repas. Cette tâche se fera à tour de rôle selon un planning prédéfini. Quant aux assistantes maternelles, elles prendront leur repas avec les enfants.

Nous demanderons que les parents mettent à notre disposition un sac avec des vêtements de rechange adaptés à chaque saison.

BB'AIME



Les parents veillent à apporter doudou et tétine (celle-ci restera dans la MAM pour plus de commodité). Les draps housses et couvertures pour lits seront fournis et lavés par la MAM et au futur la MAM fournira la gigoteuse.

Les couches et les produits de toilette seront fournis par les parents.

Des mouchoirs jetables se tiendront à disposition des enfants.

L'apprentissage de la propreté s'établira en accord avec les parents et selon la maturité de l'enfant.

Le bon moment pour l'acquisition de la propreté chez l'enfant est celui où il est physiologiquement et psychologiquement prêt.

Chaque enfant dispose d'un casier personnel où il peut entreposer ses chaussures et ses chaussons pour la MAM. Nous invitons les parents à nous fournir des chaussons ou des chaussettes antidérapantes pour le confort de l'enfant. La MAM fournit :

- Linge de lit (alèse, drap housse...)
- Gigoteuse
- Serviette de change
- Bavoir
- Thermomètre auriculaire
- Eau
- Mouchoirs

L'entretien du linge fourni par la MAM sera effectué par nos soins.

-les produits d'hygiène spécifiques à l'enfant (couches, lingettes, liniment, coton, savon spécifique...). Les habitudes des parents seront respectées. Une autorisation écrite des parents sera demandée pour toute application de produit spécifique.

Le brossage des dents se fera seul ou accompagné sur demande des parents.

Au sein de la MAM, les assistantes maternelles s'efforcent de respecter au quotidien les règles d'hygiène en matière de collectivité et d'accueil du public.

Nous essayerons de privilégier tant que possible des produits naturels et bio.



A. Covid-19 :

Si l'application des règles d'hygiène joue un rôle essentiel dans la prévention des maladies infectieuses en général, elle est bien sûr particulièrement importante en cette période d'épidémie du Covid -19.

BB'AIME



Nous mettrons en place les gestes barrières que nous connaissons maintenant très bien, la distanciation sociale et un fonctionnement différent à savoir :

Informez les parents des nouvelles modalités et règles sanitaires à appliquer.

- Ne pas faire entrer les parents dans le local de la MAM. Ils devront porter un masque lors de toute interaction avec les professionnels
- Appliquer les gestes barrières, lavage des mains à l'arrivée, informer d'éventuels symptômes et venir récupérer son enfant en cas de symptômes.
- Les arrivées et départs devront être échelonnés (10 mn) afin d'éviter les regroupements des parents.
- Un marquage au sol permettra de signaler les distances de 1m
- Le temps d'échange des parents sera réduit.
- Port du masque sera imposé lorsque la distance physique de moins d'un mètre ne pourra pas être respecté avec l'enfant.
- Nous, professionnelles devront changer de tenue chaque jour.
- Les instructions d'hygiène des mains devront être affichées dans les salles de change, les vestiaires, et le coin repas. (le gel hydro alcoolique devra être hors de portée des enfants)
- Les consignes d'hygiène des locaux et du matériels seront aussi précisées en cas de cas de covid-19 déclaré.
- L'accueil sera limité à 10 enfants, si nous travaillons à 3 voire 4 assistantes maternelles ayant chacune 4 contrats.
- Il est recommandé de mettre à disposition des jouets et jeux faciles à nettoyer quotidiennement
- Les activités extérieures seront possibles dans les espaces peu fréquentés permettant la distanciation sociale.
- Les plans de change seront désinfectés tous les matins et tous les soirs avant l'accueil des enfants, au moins 2 fois par jour et après chaque change
- Une poubelle à couches sera vidée au moins 2 fois par jour et elle sera équipée d'un couvercle à ouverture sans les mains.
- (Il est recommandé toutefois que la relation avec l'enfant durant le change devra être toujours privilégiée).
- L'organisation des repas devra être respecter les gestes barrières. il sera recommandé d'échelonner le repas des enfants et d'espacer les enfants d'1m.
- L'espace repas devra être nettoyé entre chaque groupe d'enfants.
- Pour la sieste, les lits seront à 1 m entre chaque lit.
- Lavage des mains avant et après la sieste, changer les draps à chaque sieste.
- Les doudous et tétines resteront à la MAM et t autre doudou et tétines à la maison.

V. LA SANTE

BB'AIME



Les parents s'engagent au début du contrat à nous signaler toutes allergies.

Un carnet de santé, sera mis à disposition dans le sac.

En cas d'enfant malade, une ordonnance du médecin est obligatoire pour nous permettre de lui donner les médicaments.

En cas de maladies contagieuses, ou de fortes fièvres l'enfant se sentira davantage en sécurité avec ses parents et restera si c'est possible auprès d'eux.

VI. LA SECURITE

Nous utilisons du matériel et des lits homologués (profondeur, espacement des barreaux). Un matelas dont les dimensions (y compris l'épaisseur) sont strictement adaptées au lit. Pour dormir, l'enfant devra être couché sur le dos (prévention de la mort subite), dans une turbulette adaptée à sa taille ou dans un sur pyjama (sauf en cas de canicule). Et des jouets (norme européenne CE) correspondant à l'âge des enfants accueillis.

Par mesure de sécurité, le port de bijoux (chaînes, colliers, gourmettes, barrettes dans les cheveux, boucles d'oreilles, collier d'ambre...) est interdit ainsi que les bretelles et les ceintures en raison des risques d'étranglement, absorption, blessures...

Les assistantes maternelles ne pourront être tenues pour responsables en cas de perte, cassure, blessure ou autre.

Pour la sécurité de tous, les familles doivent s'assurer que leur enfant ne vienne pas avec des objets ou des aliments qui pourraient représenter un risque pour l'enfant lui-même ou pour ses camarades. Il est donc interdit d'amener des jouets personnels à la MAM excepté le doudou et la tétine.

Seuls les enfants accueillis à la MAM sont sous la responsabilité de la MAM. Tout autre enfant accompagnant un adulte reste sous l'entière responsabilité de celui-ci. Les adultes veilleront notamment à ce que les plus grands n'utilisent pas les jeux, qu'ils ne courent pas dans les locaux, qu'ils ne bousculent pas les plus jeunes... (les portes d'entrée, pièce de vie accès...) doivent être scrupuleusement fermées.

Pour les sorties à pied disposition d'une poussette adaptée aux besoins.

BB'AIME sera fondée sur la sécurité, la confiance, le dialogue et le professionnalisme des assistantes maternelles afin de respecter au mieux les besoins de l'enfant et de sa personnalité.

Les 3 assistantes maternelles auront les mêmes responsabilités au sein du regroupement, les décisions seront prises d'un comme un accord entre elles. Si désaccord, le problème se réglera en fin de journée.